



APPEL À PROPOSITIONS

Pour la sélection de partenaires
d'accompagnement et de coaching
des associations bénéficiaires des subventions
du projet SWAFY

LIGNES DIRECTRICES

NOVEMBRE 2023

1. INTRODUCTION

- **Le Projet Science With And For Youth, SWAFY**

Le Projet SWAFY, projet financé par l'Union européenne et géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique à travers un contrat de subvention, a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la valeur ajoutée de la recherche et l'innovation dans le développement économique et au soutien à l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes tunisien(ne)s à travers le renforcement de l'esprit de créativité et d'invention et le soutien aux doctorant(e)s et post doctorant.e.s.

Se déclinant en trois objectifs spécifiques, SWAFY vise à ; i) Stimuler l'employabilité des jeunes chercheurs et chercheuses à travers la promotion d'une recherche partenariale active, inclusive, structurée et répondant aux besoins de la société et du monde productif, ii) Améliorer l'adéquation entre le profil et le cursus de formation à suivre et renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité, dans une perspective de genre, ouvrant des horizons de carrière plus larges, chez les jeunes, et iii) Renforcer le rôle des jeunes, dans toute leur diversité, dans la définition des politiques publiques Science, Technologie et Innovation (STI) et dynamiser le tissu associatif Jeunesse-Science en promouvant, au même temps, l'égalité des genres. De même, SWAFY contribuera à améliorer la dissémination de la culture scientifique, l'attractivité de la science, l'adhésion de la jeunesse à la science, le renforcement et la valorisation du potentiel de la jeunesse dans les sciences, l'appui et le renforcement des acteurs et du tissu associatif travaillant dans ce domaine, la professionnalisation de la créativité chez les jeunes femmes et hommes, l'accès équitable et inclusif à la science dans toutes les régions, la création de start-ups dans ce domaine et le renforcement du rôle de la jeunesse dans l'établissement de politiques sectorielles liées à la thématique Jeunesse-Science.

- **Rappel sur l'Appel à propositions N°1 pour la sélection d'associations ou de consortia d'associations et de start up et entités privées en vue du renforcement/restructuration des clubs scientifiques et l'appui à l'organisation d'un dialogue Jeunesse & Science**

Cet appel vise à renforcer l'esprit d'entrepreneuriat et de créativité scientifique et technologique chez les enfants et jeunes sur tout le territoire tunisien via essentiellement : i) L'appui du double apprentissage scientifique et professionnel par la création ou le renforcement/structuration/dynamisation des clubs scientifiques dans des établissements éducatifs, universitaires culturels ou de jeunesse ayant ou susceptibles d'avoir des clubs scientifiques : les écoles primaires, collèges, lycées, établissements universitaires, maisons des jeunes, maisons de culture ; et ii) La dynamisation du rôle des enfants et jeunes dans la définition des politiques publiques en Science, Technologie et Innovation (STI) en appuyant l'organisation d'un débat national sur la thématique jeunesse-science.

Cet appel AP1 a pour priorités de promouvoir un accès équitable des enfants et jeunes tunisiens aux activités de créativité scientifique et technologique sur tout le territoire tunisien à travers une discrimination positive en faveur des zones, des enfants et jeunes ayant moins d'opportunités en la matière et d'assurer une répartition équitable des lieux des séances du débat national sur la

thématique jeunesse-science pour permettre d'atteindre le maximum d'enfants et de jeunes dans le maximum d'endroits.

Cette action va contribuer à la restructuration d'environ 250 clubs ; la création de 100 nouveaux clubs scientifiques dans 100 établissements ou espaces de créativité publiques ; et l'organisation de 260 séances de débat autour de 10 thématiques liées à la jeunesse et la science avec la participation de 13 000 jeunes (désagrégé par sexe).

Le montant global dédié à cet appel est de l'ordre de 7.000.000 dinars tunisiens, il sera attribué à environ 20 à 30 associations ou consortia d'associations couvrant les 24 gouvernorats ; chaque projet aurait un budget allant de 140.000 à 440.000 dinars tunisien et serait exécuté sur 24 à 30 mois.

Le texte complet de cet appel est disponible via le lien suivant : <http://www.anpr.tn/projet-swafy-appel-a-propositions-n1-pour-la-selection-dassociations-ou-de-consortia-dassociations-et-de-start-up-et-entites-privees-en-vue-du-renforcementrestructuration-des/>

Le présent document détaille les lignes directrices qui seront appliquées pour sélectionner le(s) **Partenaires d'accompagnement et de coaching (PAC)** des associations bénéficiaires des subventions du projet SWAFY.

Il définit (i) l'objet et les résultats attendus, (ii) les activités à réaliser, (iii) les livrables, (iv) le processus de sélection des candidats, (v) les critères d'évaluation des offres techniques, (vi) les documents à fournir (dans le « dossier de candidature »), (vii) le calendrier et mode de soumission des « dossiers de candidature » et (viii) l'appui et l'accompagnement à la soumission des « dossiers de candidature ».

2. OBJET ET RESULTATS ATTENDUS

• **Objet de l'appel à propositions**

Cet appel à proposition doit permettre de sélectionner une ou deux associations tunisiennes (une association peut postuler aux deux lots en même temps) pour **accompagner et coacher** les associations bénéficiaires du projet SWAFY dans les 24 gouvernorat du pays.

Pour ce faire, **deux lots** sont proposés :

	Gouvernorats*	Nombre d'association**	Budget forfaitaire alloué (TND)
Lot 1	12 gouvernorats	12	108.000 Dinars tunisiens
Lot 2	12 gouvernorats	12	108.000 Dinars tunisiens

* La liste des gouvernorats par lot sera communiquée ultérieurement. SWAFY veillera à une répartition équitable en termes de répartition des associations et de leur dispersion géographique.

** Le nombre d'association reste indicatif. La liste précise des associations, ainsi que la durée et le montant des projets par lot sera communiquée ultérieurement.

• **Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus de l'accompagnement et du coaching des associations bénéficiaires de la subvention SWAFY :

- Améliorer la performance de la mise en œuvre des projets associatifs sélectionnés,
- Renforcer les capacités des associations sélectionnées en matière de (i) planification et conduite des activités et (ii) reporting financier et opérationnel.
- Minimiser le risque de dépenses inéligibles pour les associations sélectionnées.

3. ACTIVITÉS À RÉALISER

Il est attendu des candidats retenus pour chaque lot de conduire les activités suivantes, **à minima** :

- **A1 - Accompagnement au démarrage** des projets associatifs :
 - S'assurer que les **outils/documents nécessaires au suivi financier et le reporting opérationnel** (fournis par l'ANPR) des projets associatifs soient en conformité avec les documents contractuels et intègrent les dernières modifications (budget, cadre logique et plan d'action), conjointement avec l'équipe SWAFY ;
 - S'assurer que des mesures pour la mise en application des clauses déontologiques et du code de conduite prévus par les lignes directrices sont en place et respectées ;
 - Contrôler, avec les associations, les exemptions, les paiements de retenues à la source, CNSS, les impôts et organiser les documents connexes pour l'envoi, par l'ANPR, des rapports périodiques aux institutions gouvernementales pertinentes ;
 - S'assurer que les **ressources humaines** prévues et budgétisées par les projets associatifs soient mobilisées, au plus tard, trente (30) jours après la signature du contrat avec l'association, conjointement avec l'équipe SWAFY ;
 - Appuyer la réalisation d'un **planning semestriel des activités** pour chaque projet associatif ;
 - Assurer **1 réunion de démarrage** avec chaque association sélectionnée, au plus tard, trente (30) jours après la signature du contrat avec l'association ;
 - Assurer **1 session de formation en ligne** (ou plus, si besoin) au profit des associations sélectionnées (i) sur l'utilisation et la bonne compréhension du manuel de procédures (fournis par l'ANPR), (ii) sur l'utilisation et la bonne compréhension des outils de suivi financier et opérationnel (fournis par l'ANPR) et (iii) le rôle du PAC conjointement avec l'équipe SWAFY.
- **A2 - Accompagnement et coaching administratifs et financiers** des projets associatifs :
 - Réaliser un **suivi rapproché et régulier** (présentiel et à distance) concernant le respect et la bonne compréhension des procédures administratives et financières durant l'exécution des contrats de subvention des projets associatifs (**accompagnement**) ;
 - Sur la base des missions de suivi et/ou à la demande des OSC bénéficiaires, proposer aux associations bénéficiaires des **orientations/conseils** pour la bonne mise en œuvre des procédures administratives et financières (**coaching**).

- **A.3. Accompagnement et coaching opérationnel** des projets associatifs :
 - Réaliser un **suivi rapproché et régulier** (présentiel et à distance) de la mise en œuvre des projets associatifs (**accompagnement**) ;
 - Appuyer l'actualisation du **planning semestriel des activités** pour chaque projet (**accompagnement**) ;
 - Proposer aux bénéficiaires des **orientations/conseils** pour la bonne mise en œuvre des activités des projets, sur la base des missions de suivi et/ou à la demande des bénéficiaires (**coaching**).
- **A.4 Coordination avec l'équipe SWAFY** :
 - Assurer une communication continue avec l'équipe SWAFY chargée du suivi des subventions et signaler tout blocage ou dérapage dans la mise en œuvre des projets et discuter des mesures à prendre pour traiter ces situations ;
 - Réaliser des réunions de suivi périodiques avec l'équipe SWAFY à l'occasion des rapports périodiques.

Pour le **suivi rapproché et régulier** demandé dans les activités A2 et A3, le PAC devra réaliser pour chaque association bénéficiaire, **au moins** :

- **Six (6) réunions en présentiel**
- **Une (1) réunion mensuelle à distance**, en plus de la réunion de démarrage.

Pour la coordination avec l'équipe SWAFY (voir A4), l'association candidate détaillera le nombre de réunions, le type de réunion (à distance et/ou présentiel), les outils qui seront utilisés pour le suivi de cette coordination, etc. dans sa note méthodologique.

4. LIVRABLES

Le(s) PAC sélectionné(s) devront tout au long de leur mission fournir les documents suivants :

Pour chacun des projets suivis :

- Un « **état mensuel individuel** »¹ portant sur l'avancement de la mise en œuvre et de l'exécution financière, élaboré conjointement avec les bénéficiaires des subventions SWAFY (selon un modèle fourni par l'ANPR) ;
- Un « **tableau de bord trimestriel individuel** » (selon un modèle fourni par l'ANPR) indiquant :
 - Les lacunes constatées au niveau de la conduite des activités ;
 - Les orientations et les conseils proposés au niveau de la conduite des activités ;
 - Les lacunes constatées dans le respect des procédures administratives et financières ;
 - Les orientations/conseils proposés pour la bonne application des procédures administratives et financières ;

¹ Cet « état mensuel individuel » équivaldra aux rapports financier et opérationnel des associations bénéficiaires des subventions SWAFY.

- Les activités d'accompagnement et de coaching réalisées.

Pour l'ensemble des projets suivis :

- Un « **tableau de bord récapitulatif trimestriel** » consolidant et synthétisant les « états mensuels individuels » (selon un modèle fourni par l'ANPR).

5. PORCESSUS DE SELECTION DES CANDIDATS

Dans un premier temps, l'éligibilité des candidats devra être établie.

Dans un second temps, les candidats éligibles seront départagés sur la base d'une évaluation d'une offre technique appelée ci-après « note méthodologique ».

5.1. Éligibilité des candidats

Pour être éligible en tant que PAC, l'association candidate doit :

- Être légalement établie en association conformément au Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, depuis au moins 3 ans ;
- Être inscrite au Registre National des Entreprises (RNE) ;
- Avoir établi les rapports moraux et les états financiers des 3 dernières années ;
- Avoir un budget annuel moyen de 350 000 dinars (pour les années 2020, 2021 et 2022) ;
- Avoir au moins une expérience récente d'accompagnement et/ou de coaching d'associations (durant les trois dernières années).

L'équipe de SWAFY procédera à la vérification de l'éligibilité des associations candidates.

Chaque candidat devra fournir un « **dossier de candidature** » comprenant les « **pièces justificatives** » suivantes pour chacun des critères d'éligibilité :

- **Critère i** : Copie du JORT (1 fichier PDF)
- **Critère ii** : Copie du RNE de l'année 2023 (1 fichier PDF)
- **Critère iii** : Rapports moraux et financiers pour les années 2020, 2021 et 2022 (1 fichier PDF par année)
- **Critère iv** : États financiers audités pour les années 2020, 2021 et 2022 (1 fichier PDF par année)
- **Critère v** : Contrat, convention ou tout document équivalent pouvant prouver une expérience (1 fichier PDF)

5.2. Évaluation des offres techniques des candidats

Outre les documents demandés dans la section 5.1 (éligibilité), le « **dossier de candidature** » des candidats devra inclure également une offre technique représentée par une « **note méthodologique** » de 5 pages maximum (sans les annexes) et structurée en trois parties :

- **Partie 1** : Présentation de l'association candidate et de son expérience d'accompagnement et/ou de coaching en relation avec le présent appel à propositions

(mettre en annexe les contrats, conventions ou tout document équivalent démontrant les expériences en plus de celle présentée pour l'éligibilité, voir critère v ci-dessus);

- **Partie 2** : Présentation de l'équipe qui sera chargée de l'accompagnement et du coaching des associations bénéficiaires, au moins 2 personnes (mettre les CV en annexe avec les références et contacts d'associations accompagnées et/ou coachées) ;
- **Partie 3** : Explication de la méthodologie et des moyens matériels et de support qui seront mobilisées pour la réalisation des activités demandées dans la section 3. Dans cette partie, l'association candidate détaillera aussi la coordination avec l'équipe SWAFY et pourra proposer des activités complémentaires et additionnelles, si elle le juge utile.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

Pour départager les « notes méthodologiques » des associations candidates éligibles, un **comité technique indépendant** évaluera les « notes méthodologiques » des candidats éligibles selon les critères d'évaluation et barèmes de notation suivants :

CRITERE D'ÉVALUATION	NOTATION
Partie 1 : Présentation de l'association et de son expérience d'accompagnement et/ou de coaching (en relation avec le présent appel à propositions)	<ul style="list-style-type: none"> • <u>1 expérience</u> : 10 points • <u>2 expériences</u> : 20 points • <u>Plus de 2 expériences</u> : 40 points
Partie 2 : Présentation de l'équipe chargée de l'accompagnement et du coaching des associations bénéficiaires (au moins 2 personnes)	<p>CV 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mauvais</u> : 0 pts (moins d'1 an d'expérience en gestion de projet associatif) • <u>Bon</u> : 20 pts (entre 1 à 5 ans d'expérience en gestion de projet associatif) • <u>Excellent</u> : 50 pts (+ de 5 ans d'expérience en gestion de projet associatif) <p>CV 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mauvais</u> : 0 pts (moins d'1 an d'expérience en gestion de projets associatifs) • <u>Bon</u> : 20 pts (entre 1 à 5 ans d'expérience en gestion de projets associatifs) • <u>Excellent</u> : 50 pts (+ de 5 ans d'expérience en gestion de projets associatifs)
Partie 3 : Explication de la méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Mauvaise</u> : 0 pts (ne reprend pas ou partiellement les activités demandées dans la section 3) • <u>Bonne</u> : 30 pts (reprend les activités demandées dans la section 3) • <u>Excellente</u> : 40 pts (reprend les activités demandées dans la section 3 et propose des activités complémentaires pertinentes)

CRITERE D'ÉVALUATION	NOTATION
Partie 3 : Explication des moyens matériels et de support qui seront mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Mauvaise</u> : 0 pts (moyens et support insuffisants) • <u>Bonne</u> : 10 pts (moyens et support suffisants)
Partie 3 : Explication de la coordination avec l'équipe SWAFY	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Mauvaise</u> : 0 pts (insuffisant) • <u>Bonne</u> : 10 pts (suffisant)
TOTAL (maxi)	200 pts

Une « **note méthodologique** » dépassant 5 pages² (les annexes ne seront pas comptabilisées comme faisant partie des 5 pages) se verra attribuer une pénalité de 20 points.

7. DOCUMENTS À FOURNIR

Les « **dossiers de candidature** » seront composés de 11 fichiers électroniques (au format PDF) comprenant :

- **9 fichiers PDF** pour établir l'éligibilité et correspondant aux 5 documents demandés dans la section 5.1 pour établir l'éligibilité de l'association candidate. Chaque fichier être nommé comme décrit dans l'encadré de la section 5.1 : JORT, RNE, rapport moral et financier 2020, etc.
- **1 fichier PDF** correspondant à la « **note méthodologique** » avec ses annexes composées uniquement (i) des CV de l'équipe proposée et (ii), éventuellement, des documents prouvant les expériences supplémentaires de l'association candidate en matière d'accompagnement et/ou de coaching (en plus de celle présentée pour établir son éligibilité) ;
- **1 fichier PDF** correspondant au relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association candidate.

8. CALENDRIER ET MODE DE SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les fichiers constituant le « **dossier de candidature** » de chaque association candidate devront être soumis, au plus tard, **le dimanche 10 décembre 2023 à minuit** à l'adresse électronique suivante : swafy.project@gmail.com

9. APPUI ET ACCOMPAGEMENT À LA SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les associations souhaitant se porter candidate et obtenir des **éclaircissements sur le présent appel à propositions** pourront envoyer leurs demandes d'éclaircissement par email à l'adresse électronique suivante : swafy.project@gmail.com en mettant en objet (**demande d'éclaircissement**) et ce, au plus tard, **le 3 Décembre 2023 à minuit**.

² Police Arial de taille 10 et avec une interligne de 1,15.

L'équipe de SWAFY s'engage à répondre à ces demandes par email dans un délai maximum de **3 jours ouvrables** à compter de la date de la réception de la question.

Une session d'information aura lieu le **05 Décembre 2023 à 14 H** en se connectant sur le lien meet suivant : <https://meet.google.com/vxe-dzuz-xbr>